



Conseil
communal

Commune d'Oron
Le Bourg 9
1610 Oron-la-Ville

Monsieur
Maillefer Pierre-André
Ch. De la Jonquille 12
1607 Palézieux

Oron-la-Ville, le 7 février 2018

Préavis n° 02/2018
Crédit de CHF 120'000.-, pour la refecton des façades du Battoir à Palézieux

Monsieur le Conseiller,

Au cours de sa séance du 6 février 2018, le Bureau du Conseil vous a désigné comme **PRESIDENT de la commission d'étude** du préavis municipal cité en marge.

Le Président de cette commission est :

Maillefer Pierre-André

Les membres de cette commission sont :

Carruzzo James
Ramseyer Eric
Raynaud Pierre-André
Richard Hélène

Les suppléants sont :

Mancini Jean
Taillens Philippe

Nous vous prions de bien vouloir convoquer les membres désignés pour étudier ce préavis municipal et fournir vos rapports en 3 exemplaires. **LES 3 EXEMPLAIRES DU RAPPORT DÛMENT SIGNÉ PAR TOUS LES MEMBRES DE VOTRE COMMISSION**, (il appartient au Président de faire le nécessaire pour avoir toutes les signatures) doivent être déposés dans la boîte aux lettres (derrière le bâtiment) du **Conseil communal, Le Bourg 9 à Oron-la-Ville (et non au bureau communal de Palézieux)**. **Et également envoyé par mail à la Présidente du Conseil, à la secrétaire du Conseil et au Greffe**. La séance du Conseil aura lieu le lundi 12 mars 2018, nous vous saurions gré de transmettre votre rapport pour le **vendredi 2 mars 2018 à midi** dernier délai.

Disponibilité de la Municipalité : voir avec le délégué de la Municipalité.
Important : ne pas oublier de réserver une salle auprès de l'administration communale pour la séance avec le délégué de la Municipalité et d'utiliser le modèle type de rapport, disponible sur l'accès sécurisé du site internet.

Dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Myriam Edward
Myriam Edward

Lorraine Bard
Lorraine Bard



Annexe : - 1 préavis municipal
Copie à : - La Municipalité
- Aux membres de cette
commission avec copie du
préavis concerné